

## 1/ Parties du Présent Acte :

### BAILLEUR :

Mme Pascale SOULEZ LARIVIÈRE  
deumeurant : Aux Brandettes  
24370 SIMEYROLS  
www.sibemol.fr  
gites@sibemol.fr  
Tél : 05 53 29 71 85  
Fax : 05 53 31 11 18  
Mobile : 06 14 98 29 59

### LOCATAIRE :

Nom :  
demeurant :  
Tél :  
e-mail :  
Nbre d'adultes :  
Nbre d'enfants 7/ 18 ans :  
Nbre de bébés 0 - 12 mois :

## 2/ Descriptif du Gîte

ADRESSE : Magril, 24370 Simeyrols  
Tél. : 05 53 28 51 59 à carte  
Situé : à 15 km de Sarlat et de Souillac (Gare & A20)

Commerces les plus proches :

- Carlux 4 km & Salignac 10 km

Location convenant à 5/6 personnes

Maison individuelle de caractère restaurée

Plein pied 1/2 étage pour dénivelée terrain et accès mezzanine  
A usage exclusif du locataire.

Meublé classé par la préfecture : 3 étoiles

SURFACE DES PIÈCES ENVIRON  $\approx$  90 m<sup>2</sup> AU TOTAL

- Salon/Coin cuisine  $\approx$  23 m<sup>2</sup>
  - 1 Canapé, 2 fauteuils, 1 petit coffre & 1 table basse
  - Chauffage : Cheminée avec foyer fermé
  - TV + combi magnétoscope VHS /DVD & 1 Radio K7 / Cd
- Salle à Manger / Véranda ouverte 8 m<sup>2</sup>
- Chambre 1  $\approx$  19 m<sup>2</sup>
  - Lit 2 places 140 x 190 cm & Banquette 70 x 170 cm
  - Grand placard & petit coffre fort
  - Chauffage : Radiateur électrique + récup chaleur foyer / Ventilateur colonne
  - Combi Tv/magnétoscope VHS
- Chambre 2 / Salle polyvalente  $\approx$  25 m<sup>2</sup>
  - 2 Canapés convertibles 135 x 185 cm
  - Cheminée & coffre à bois
  - 1 grande table de campagne
- Chambre 3 / Mezzanine  $\approx$  11 m<sup>2</sup>
  - Lit 2 places 140 x 190 cm
  - Lit 1 place 90 x 190 cm
  - Chauffage : climatisation réversible
  - Combi Tv/DVD

1 lit pliant bébé peut être mis à disposition, mais en raison de la mezzanine, et de la mare **la présence d'enfants entre 1 et 7 ans et ne sachant pas nager est vivement déconseillée. Si toutefois de jeunes enfants vous accompagnent, vous vous engagez à ce qu'un adulte soit toujours présent avec eux dans le jardin pour les surveiller. En cas d'incident la bailleur ne serait être tenu pour responsable.**

### ÉQUIPEMENT SANITAIRE

- 1 cabinet de toilette :
  - Lavabo : une vasque
- w.c. : 1 indépendant & 1 dans la salle de bain (Raccordés à 2 fosses septiques. Veiller à n'y jeter que le strict minimum ! lingettes, sopalin, mouchoirs en papier, protections féminines, tamps, mégots & eau de javel sont interdits, et si un des membres de la famille est sous traitement antibiotiques, nous en informer)
- 1 salle de bain :  $\approx$  6m<sup>2</sup>
  - 1 baignoire 170 x 70 cm
  - Lavabo 1 vasque

- 1 lave linge 5 kg
- 1 radiateur sèche serviette
- 1 planche à repasser & 1 fer vapeur
- 1 sèche-cheveux
- 1 aspirateur
- 1 chauffe-eau 300 l alimentant tous les sanitaires

### ÉQUIPEMENT CUISINE :

- 1 cuisinière électrique 4 feux + four + 1 barbecue,
- 1 Petit cumulus,
- 1 cafetière & 1 bouilloire
- 1 Cuit-vapeur, 1 grille pain, presse agrumes élec. & robot
- 1 micro-ondes
- 1 lave vaisselle 12 couverts
- 1 Combiné frigo / congélateur
- 1 placard de vaisselle ( $\approx$ 18 couverts, détail sur état des lieux)

& placards à provisions avec nécessaire au 1<sup>er</sup> petit déjeuner. Pour votre agrément votre premier repas peut être pris avec nous, pour tous séjours d'au moins une semaine. Merci de nous en avvertir.

LINGE DE MAISON mis à disposition comprend pour 5 personnes hormis les torchons (inclus dans le prix de location) :

- 5 x ( 1 peignoir, 1 drap de bain & 1 gant de toilette),
- Couette 220 x 240 pour les lits 2 places & 2 oreillers + traversin et/ou 2 oreillers supplémentaires,
- Couette 140 x 190 pour lit 1 place & banquette,
- Canapés convertibles : Draps, Couvertures ou Couette 200 x 200, 2 oreillers par canapé.

**Pour la santé du linge de maison, matelas & rideaux, la maison est non fumeur, 2 vasques pleines de sable attendent fumeurs & mégots à l'extérieur pour ne pas mettre le feu à la prairie.**

### TERRAIN

1500 m<sup>2</sup> environ, clôturé, avec terrasse 10 m<sup>2</sup> & hamacs. Petite mare sans odeurs ni moustiques, mais avec nénuphars, libellules, petits batraciens & grenouilles chantantes au printemps (Ne pas envisager de mettre leurs cuisses au menu) . Cerné de coteaux boisés et de terres agricoles (prairies, parcs brebis & chevaux). Parking devant la maison (4 véhicules).

### PISCINE

A 400m, piscine privée chauffée (28° du 15 avril au 15 oct. 5x10m) accessible par chemin Gr6 à pieds ou en voiture et si pas d'allergies chats/chiens de la maison, **Baignade autorisée pour les enfants uniquement sous la surveillance d'un parent** (+ ping-pong, baby-foot, badmington, balançoires).

### BAIGNADE & CANOË

à la Dordogne à 5/6 km (plage de galets prévoir baskets amphibies). Étangs aménagés à Gourdon, Grolejac, Tamiès (15 km).

### AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES :

Ballades GR6 devant la maison. Tennis à Salignac à 10 Km, équitation à Prat-de-Carlux à 2 km. Piste cyclable le long de la Dordogne (Cazolès -Sarlat) 1 VTT, 2 vélos adulte et 2 vélos enfant sur place.

Les animaux de compagnie sont autorisés.

## ARTICLE 1 • BAIL

Par les présentes, le bailleur donne à bail à loyer au locataire qui accepte les biens mobiliers et immobiliers, décrits ci-dessus désignés. La présente location sera régie par les articles 1709 et suivants du code civil.

## ARTICLE 2 • DÉSIGNATION DES BIENS LOUÉS

Une maison meublée située à **Magril, 24370 Simeyrols**, avec tous les meubles et objets mobiliers la garnissant tels qu'ils sont décrits et estimés dans un inventaire dressé amiablement entre les parties soussignées, certifié véritable par elles, et dont un original est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes, (qui sera établi à l'entrée dans les lieux). Tels que l'ensemble de ces biens existent, se poursuivent et comportent sans aucune exception ni réserve.

Le présent bail est consenti pour une durée de \_\_\_\_\_ jours/semaine(s) commençant à courir le \_\_\_\_\_ **20** \_\_\_\_\_ à partir de **16 heures** pour se terminer le \_\_\_\_\_ **20** \_\_\_\_\_ à **11 heures**.

Dans le cas où le locataire ne libérerait pas les lieux le jour à l'heure fixée ci-dessus il sera tenu de payer le loyer dû au titre de la période non prévue, ainsi que le montant des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le locataire suivant dont le séjour se trouverait ainsi compromis.

## ARTICLE 3 • CHARGES ET CONDITIONS

Cette location a lieu sous les conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir, à savoir :

- De prendre les lieux loués avec les meubles et objets mobiliers les garnissant dans l'état actuel, que le locataire déclare parfaitement connaître pour les avoir vus et visité en vue des présentes ;
- De jouir des biens loués en bon père de famille, sans compromettre ni laisser commettre aucune détérioration ni dégradation ;
- D'entretenir les biens loués en bon état et de les rendre en bon état en fin de location
- D'entretenir le jardin en bon état en lui donnant les soins appropriés (une tonte par mois est effectuée par un professionnel mandaté par le propriétaire), mais vous pouvez arroser thym, framboisiers ou toute autre plante visiblement en souffrance.
- les consommations : eau, électricité, chauffage et bois sont incluses dans le prix du séjour. Toutefois, nous vous prions d'être attentif à vos consommations électricité (en tenant compte le plus possible des heures creuses de 12h30 à 14h30 et de 1h00 à 7h00) et d'eau en ne laissant pas un robinet ouvert inutilement . Toute **surconsommation d'eau** (supérieure à 5 m<sup>3</sup> par semaine) sera à la charge du locataire et devra être réglé avant son départ.
- De ne pouvoir réclamer aucune indemnité ni réduction du loyer ci-après fixé en cas de coupures d'électricité, de réduction ou même de suppression prolongée de consommation d'eau, ne résultant pas du fait du bailleur. De même en cas de détérioration de vos matériels électroniques le bailleur ne serait être tenu pour responsable. Bien que des prises évitant les surtensions soient à votre disposition, par **temps orangeux, il est recommandé de débrancher tout appareil renfermant des composants électroniques.**
- De ne pouvoir effectuer aucun déménagement des meubles compris dans la présente location, ni faire aucun échanges. Les meubles loués devant demeurer dans les locaux où ils se trouvent actuellement ;
- De rendre en fin de location la maison en bon état de propreté (si pas le temps ou l'envie de faire le ménage coût supplémentaire de 70 euros) ;
- De laisser visiter les lieux loués, en vue de leur relocation, à condition d'en avoir été prévenu par le bailleur 48 heures à l'avance ;
- De ne pouvoir céder, ni sous-louer même en partie, sans autorisation expresse et par écrit du bailleur ;
- De respecter les normes d'occupation figurant sur l'état descriptif : le confort de la maison est idéal pour 5 personnes, et le nombre de personnes occupant les lieux ne peut être supérieur à 6 personnes, sauf accord exprès auprès du bailleur, celui-ci se réservant la faculté de demander un supplément de loyer ;
- De n'introduire un animal dans les lieux qu'avec l'accord exprès du bailleur ;
- De s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, évier et w.c. des objets de nature à obstruer les canalisations. Faute de quoi le locataire sera redevable des frais de remise en état ;

- Le locataire aura obligation de s'assurer à une compagnie d'assurance contre les risques de vol, d'incendie et de dégâts des eaux. Tant pour ses risques locatifs que pour le mobilier qui a été mis en location, ainsi que pour les recours des voisins. Il devra en justifier auprès du bailleur en **fournissant une attestation d'assurance villégiature** (extension, en principe incluse, à votre contrat habitation). En cas de sinistre le bailleur décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurance pourrait exercer contre l'assurance du locataire.

## ARTICLE 4 • LE LOYER

En outre la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer de \_\_\_\_\_ **euro pour le séjour**, que le locataire s'oblige à payer au bailleur en sa demeure, de la manière suivante **30 % à ce jour** pour confirmer la réservation, et **le solde & attestation assurance villégiature 8 jours avant** le jour d'entrée en jouissance des biens loués. La taxe de séjour de 0,30 c d'euro par nuitée et par adulte est incluse dans nos tarifs. Le solde du prix de la location devra être versé par le locataire quoi qu'il puisse advenir, même en cas de maladie, accident ou événement imprévu. Dans l'éventualité où le solde du prix de la location ne serait pas versé huit jours avant l'entrée en jouissance, le bailleur se réserve le droit de relouer immédiatement les locaux. Toutefois, le locataire resterait tenu au paiement du solde du loyer. Si les locaux venaient à être reloués, seul le préjudice subi par le bailleur resterait à la charge du locataire défaillant. En tout état de cause, l'acompte sur loyer versé d'avance restera acquis au bailleur à titre d'indemnité.

## ARTICLE 5 • DÉPÔT DE GARANTIE

Le locataire s'oblige à verser au bailleur, le jour de l'entrée en jouissance des lieux, à titre de **dépôt de garantie : chèque d'un montant de 500 euro**, laquelle somme demeurera entre les mains du bailleur pendant le cours de la présente location et sera restituée au locataire par courrier 48h après le jour de son départ, sous réserve de la déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour des dépenses de nettoyage qu'il devrait entreprendre pour le compte du locataire, soit pour le remplacement d'objets manquants ou détériorés ou pour une consommation d'eau abusive, le tout après accord entre les parties sur l'indemnisation.

## ARTICLE 6 • PROLONGATION DU SÉJOUR

Le locataire désirant prolonger son séjour devra en faire la demande au bailleur au plus tard 48 heures avant la fin du bail. Dans le cas où la prolongation serait possible, le locataire versera le montant total de la location immédiatement.

## ARTICLE 7 • DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective sus énoncée.

## ARTICLE 8 • ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes contestations pouvant naître relativement à l'exécution du présent bail seront de la compétence exclusive des tribunaux de la situation de l'immeuble.

## TARIF LOCATION

Période	7 Nuitées	2 Nuitées
Mi-Juillet à Mi-Août	950 euro	
Début Juillet & Fin Août	880 euro	240 euro
Mai, Juin & septembre	650 euro	240 euro
Octobre à Avril	500 euro	240 euro

**Toutes taxes de séjour et charges comprises** (eau, électricité, chauffage, bois), **excepté pour le ménage** à faire par vos soins ou en supplément (70 euro). **Linge de maison fournis & les lits seront faits. 1<sup>er</sup> repas offert pour séjour d'au moins une semaine, & nécessaire 1<sup>er</sup> petit déj. sur place.**

Chèques Vacances acceptés. TVA non applicable, article 293 B du CGI

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires

**Le Bailleur**

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

**Le Locataire**

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Merci de nous retourner les 2 exemplaires signés sous dix jours, accompagnés du règlement de votre acompte. Votre exemplaire vous sera retourné signé par le bailleur par retour du courrier, et vaudra confirmation de votre réservation.

## 1/ Parties du Présent Acte :

### BAILLEUR :

Mme Pascale SOULEZ LARIVIÈRE  
demeurant : Aux Brandettes  
24370 SIMEYROLS  
www.sibemol.fr  
gites@sibemol.fr  
Tél : 05 53 29 71 85  
Fax : 05 53 31 11 18  
Mobile : 06 14 98 29 59

### LOCATAIRE :

Nom :  
demeurant :  
Tél :  
e-mail :  
Nbre d'adultes :  
Nbre d'enfants :  
Nbre de bébés :

## 2/ Descriptif de la Chambre d'Hôtes

ADRESSE : Les Brandettes, 24370 Simeyrols  
Tél./Fax. : 0 55 33 11 11 8 à carte  
Situé : à 15 km de Sarlat et de Souillac (Gare & A20)  
Commerces les plus proches :

- Carlux 4 km & Salignac 10 km

Location convenant à 2/4 personnes

Maison individuelle en pierres,

Plein pied 1/2 étage pour dénivellée terrain et accès Chbres dans  
combes aménagées. A usage exclusif du locataire.

Meublé classé par la préfecture : 3 étoiles

SURFACE TOTALE DUBÂTIMENT ≈ 60 m<sup>2</sup> / 2 étages Rdc : 45 m<sup>2</sup>

- Salon/Coin Repas & Kitchenette ≈ 27 m<sup>2</sup>

- 1 Canapé, 1 fauteuil, & 1 table basse
- Chauffage : Cheminée avec foyer fermé
- Tv + combi magnétoscope VHS /DVD & 1 Lecteur de DVD

- Terrasse couverte (auvent en fer forgé et toile) 16 m<sup>2</sup>

- Chambre 1 ≈ 13 m<sup>2</sup>

- Lit 2 places 140 x 190 cm, 1 Banc
- 1 armoire & petit coffre fort
- Chauffage : climatisation réversible
- 1 secrétaire & 1 voltaire
- 1 Tv

- Chambre 2 ≈ 5 m<sup>2</sup> à l'étage

- 2 lits jumeaux formant un grand lit de 160 x 190 cm
- 1 Petit bureau
- 1 Tv + Magnétoscope à K7 VHS
- 1 Lavabo

- Chambre 3 ≈ 10 m<sup>2</sup> à l'étage

- 2 Lits 1 place 70 x 190 cm
- 4 Coffres à jouets
- Chauffage : 1 climatisation réversible  
pour les 2 chambres à l'étage

1 lit pliant bébé peut être mis à disposition, Etant donné que le rdc  
et l'étage ont des accès indépendants, il serait préférable que votre  
bébé puisse dormir au rdc avec vous.

### ÉQUIPEMENT SANITAIRE

- 1 cabinet de toilette à l'étage :

- Lavabo : une vasque

- w.c. : 1 indépendant (Raccordés à 1 fosse septique. Veiller à  
n'y jeter que le strict minimum ! lingettes, sopalin, mouchoirs en  
papier, protections féminines, tamps, mégots & eau de javel sont  
interdits, et si un des membres de la famille est sous traitement  
antibiotiques, nous en informer)

- 1 salle de bain : ≈ 2,5 m<sup>2</sup>

- 1 douche
- Lavabo 1 vasque
- 1 radiateur sèche serviette
- 1 planche à repasser & 1 fer vapeur
- 1 sèche-cheveux

- 1 aspirateur
- 1 chauffe-eau 200 l alimentant tous les sanitaires  
et la kitchenette
- 2 lave-linges de 8 kg à partager dans le cellier de la ferme

### ÉQUIPEMENT CUISINE :

- 2 plaques vitrocéramique + 1 barbecue,
- 1 four multifonction & microwaves
- 1 petite cafetière & 1 petite bouilloire
- 1 grille pain, presse agrumes élec. & robot marie
- 1 lave vaisselle 6 couverts
- 1 Petit frigo
- Congélateur dans le cellier, si besoin était,

• 1 placard de vaisselle (≈ 12 couverts, détails sur état des lieux)  
& placards à provisions avec nécessaire pour petits déjeuners. Pour  
votre agrément votre premier repas peut être pris avec nous, pour  
tous séjours d'au moins une semaine. Merci de nous en avvertir.

LINGE DE MAISON mis à disposition comprend hormis les torchons  
(inclus dans le prix de location) :

- 6 x (1 peignoir, 1 drap de bain & 1 gant de toilette),
- Couette 220 x 240 pour les lits 2 places & 2 oreillers  
+ traversin et 2 oreillers supplémentaires,
- Couette 140 x 190 & 1 oreiller pour les lits 1 place,.

**Pour la santé du linge de maison, matelas & rideaux, la maison est  
non fumeur, Le foyer de l'insert ou une vasque pleines de sable at-  
tendent fumeurs & mégots à l'extérieur pour ne pas mettre le feu à  
la prairie.**

Nous interdisons à nos animaux d'entrer dans cette partie de la maison,  
toutefois si vous êtes allergiques aux chats aux chiens ou aux chevaux  
, nous ne pouvons pas vous garantir que vous n'en croiserez aucun,

### TERRAIN

50 000 m<sup>2</sup> environ, dont 25 000 m<sup>2</sup> de prairie clôturés et 25 000 m<sup>2</sup>  
de bois, 16 m<sup>2</sup> terrasse privative couverte plein sud + hamacs.  
Cerné de coteaux boisés et de terres agricoles (prairies, parcs bre-  
bis & chevaux). Parking privatif devant la maison (2 véhicules).

### PISCINE

Sous vos fenêtres, piscine privée chauffée (28° du 15 avril au 15 oct. 5x  
10m) protégée par volet roulant homologué et alarme périphérique. **Bai-  
gnade autorisée pour les enfants uniquement sous la surveillance d'un  
parent.** Piscine à partager avec famille du propriétaire et les occupants  
du gîte. + ping-pong & baby-foot dans la grange en contrebas de la pis-  
cine, badminton, balançoires âgées pour utilisation pastrop brusque).

### BAIGNADE & CANOË

à la Dordogne à 5/6 km (plage de galets prévoir baskets amphibies).  
Étangs aménagés à Gourdon, Grolejac, Tamniès (15 km).

### AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES :

Ballades GR6 devant la maison, Tennis à Salignac à 10 Km, équita-  
tion à Prat-de-Carlux à 2 km. Piste cyclable le long de la Dordogne  
(Cazoulès - Sarlat) 1 VTT, 2 vélos adulte et 2 vélos enfant sur place.  
Les animaux de compagnie sont autorisés.

## ARTICLE 1 • BAIL

Par les présentes, le bailleur donne à bail à loyer au locataire qui accepte les biens mobiliers et immobiliers, décrits ci-dessus désignés. La présente location sera régie par les articles 1709 et suivants du code civil.

## ARTICLE 2 • DÉSIGNATION DES BIENS LOUÉS

Une maison meublée située aux **Brandettes, 24370 Simeyrols**, avec tous les meubles et objets mobiliers la garnissant tels qu'ils sont décrits et estimés dans un inventaire amiablement entre les parties soussignées, certifié véritable par elles, et dont un original est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes. (qui sera établi à l'entrée dans les lieux). Tels que l'ensemble de ces biens existent, se poursuivent et comportent sans aucune exception ni réserve. Le présent bail est consenti pour une durée de \_\_\_\_\_ jours/semaine(s) commençant à courir le \_\_\_\_\_ **20** \_\_\_\_\_ à partir de **16 heures** pour se terminer le \_\_\_\_\_ **20** \_\_\_\_\_ à **11 heures**.

Dans le cas où le locataire ne libérerait pas les lieux le jour à l'heure fixée ci-dessus il sera tenu de payer le loyer dû au titre de la période non prévue, ainsi que le montant des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le locataire suivant dont le séjour se trouverait ainsi compromis.

## ARTICLE 3 • CHARGES ET CONDITIONS

Cette location a lieu sous les conditions suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir, à savoir : • De prendre les lieux loués avec les meubles et objets mobiliers les garnissant dans l'état actuel, que le locataire déclare parfaitement connaître pour les avoir vus et visités en vue des présentes ; • De jouir des biens loués en bon père de famille, sans compromettre ni laisser commettre aucune détérioration ni dégradation ; • D'entretenir les biens loués en bon état et de les rendre en bon état en fin de location • D'entretenir le jardin en bon état en lui donnant les soins appropriés (une tonte par mois est effectuée par un professionnel mandaté par le propriétaire), mais vous pouvez arroser thym, framboisiers ou toute autre plante visiblement en souffrance. • les consommations : eau, électricité, chauffage et bois sont incluses dans le prix du séjour. d'eau en ne laissant pas un robinet ouvert inutilement . Toute **surconsommation d'eau** (supérieure à 5 m<sup>3</sup> par semaine) sera à la charge du locataire et devra être réglé avant son départ. • De ne pouvoir réclamer aucune indemnité ni réduction du loyer ci-après fixé en cas de coupures d'électricité, de réduction ou même de suppression prolongée de consommation d'eau, ne résultant pas du fait du bailleur. De même en cas de détérioration de vos matériels électroniques le bailleur ne serait être tenu pour responsable. Bien que des prises évitant les surtensions soient à votre disposition, par **temps orageux, il est recommandé de débrancher tout appareil renfermant des composants électroniques**. • De ne pouvoir effectuer aucun déménagement des meubles compris dans la présente location, ni faire aucun échanges. Les meubles loués devant demeurer dans les locaux où ils se trouvent actuellement ; • De rendre en fin de location la maison en bon état de propreté ; • De laisser visiter les lieux loués, en vue de leur relocation, à condition d'en avoir été prévenu par le bailleur 48 heures à l'avance ; • De ne pouvoir céder, ni sous-louer même en partie, sans autorisation expresse et par écrit du bailleur ; • De respecter les normes d'occupation figurant sur l'état descriptif : le confort de la maison est idéal pour 2 personnes, et le nombre de personnes occupant les lieux ne peut être supérieur à 4 personnes, sauf accord exprès auprès du bailleur, celui-ci se réservant la faculté de demander un supplément de loyer ; • De n'introduire un animal dans les lieux qu'avec l'accord exprès du bailleur ; • De s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, évier et w.c. des objets de nature à obstruer les canalisations. Faute de quoi le locataire sera redevable des frais de remise en état ; • Le locataire aura obligation de s'assurer à une compagnie d'assurance contre les risques de vol, d'incendie et de dégâts des eaux. Tant pour ses risques locatifs que pour le mobilier qui a été mis en location, ainsi que pour les recours des voisins. Il devra en justifier auprès du bailleur en **fournissant une attestation d'assurance villégiature** (extension, en principe incluse, à votre contrat habitation). En cas de sinistre le bailleur décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurance pourrait exercer contre l'assurance du locataire.

## ARTICLE 4 • LE LOYER

En outre la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer de \_\_\_\_\_ **€ pour le séjour**, que le locataire

s'oblige à payer au bailleur en sa demeure, de la manière suivante **30 % à ce jour** pour confirmer la réservation, et **le solde & attestation assurance villégiature 8 jours avant** le jour d'entrée en jouissance des biens loués **pour les séjours en juillet août**, ou le jour de votre entrée dans les lieux pour les séjours hors haute saison. La taxe de séjour de 0,30 c d'euro par nuitée et par adulte est incluse dans nos tarifs. Le solde du prix de la location devra être versé par le locataire quoi qu'il puisse advenir, même en cas de maladie, accident ou événement imprévu. Dans l'éventualité où le solde du prix de la location ne serait pas versé huit jours avant l'entrée en jouissance, le bailleur se réserve le droit de relouer immédiatement les locaux. Toutefois, le locataire resterait tenu au paiement du solde du loyer. Si les locaux venaient à être reloués, seul le préjudice subi par le bailleur resterait à la charge du locataire défaillant. En tout état de cause, l'acompte sur loyer versé d'avance restera acquis au bailleur à titre d'indemnité.

## ARTICLE 5 • DÉPÔT DE GARANTIE

Le locataire s'oblige à verser au bailleur, le jour de l'entrée en jouissance des lieux, à titre de **dépôt de garantie : chèque d'un montant de 200 €**, laquelle somme demeurera entre les mains du bailleur pendant le cours de la présente location et sera restituée au locataire par courrier 48h après le jour de son départ, sous réserve de la déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour des dépenses de nettoyage qu'il devrait entreprendre pour le compte du locataire, soit pour le remplacement d'objets manquants ou détériorés ou pour une consommation d'eau abusive, le tout après accord entre les parties sur l'indemnisation.

## ARTICLE 6 • PROLONGATION DU SÉJOUR

Le locataire désirant prolonger son séjour devra en faire la demande au bailleur au plus tard 48 heures avant la fin du bail. Dans le cas où la prolongation serait possible, le locataire versera le montant total de la location immédiatement.

## ARTICLE 7 • DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective sus énoncée.

## ARTICLE 8 • ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes contestations pouvant naître relativement à l'exécution du présent bail seront de la compétence exclusive des tribunaux de la situation de l'immeuble.

## TARIF LOCATION

Prix pour 1 ou 2 pers. Durée du séjour	1 Nuitée 1 nuit	1 Nuitée 2 à 6 nuits	1 Nuitée 7 nuits & +
Pour tout le Rdc & 1 ou 2 Pers. Mi-Juillet à Mi-Août Début Juill. & Fin Août	95 € 85 €	90 € 80 €	85 € 75 €
Suppl. Chambres Etg pour 1 ou 2 pers. en plus en Juill./Août	45 €	40 €	35 €
Pour tout le Rdc & 2 Pers. Mai, Juin & Sept. Avril & Octobre	75 € 65 €	70 € 60 €	65 € 55 €
Suppl. Chambres Etg pour 1 ou 2 pers. en plus de Sept. à Juin	35 €	30 €	25 €
<b>Toutes taxes de séjour et charges comprises</b> (eau, électricité, chauffage, bois), <b>Linge de maison et éponges fournis &amp; Ménage inclus.</b> <b>1<sup>er</sup> repas offert pour séjour d'au moins une semaine.</b> <b>Petits déjeuners inclus à notre table</b> <b>ou Panier P'tit Déj. à votre guise dans votre espace.</b> Chèques Vacances acceptés. TVA non applicable, article 293 B du CGI			

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires

**Le Bailleur**

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

**Le Locataire**

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Merci de nous retourner les 2 exemplaires signés sous dix jours, accompagnés du règlement de votre acompte. Votre exemplaire vous sera retourné signé par le bailleur par retour du courrier, et vaudra confirmation de votre réservation.